

Le Télégramme

Vendredi 25 janvier 2008

Morbihan

Langues régionales. Une proposition de loi PS

Le Parti socialiste a indiqué, mercredi, qu'il allait déposer une proposition de loi (PPL) pour la reconnaissance des langues régionales dans la Constitution. Cette proposition veut ajouter à l'article 2 (« La langue de la République est le français ») les mots suivants : « dans le respect des langues régionales qui font partie de notre patrimoine ». « Cette nouvelle rédaction de l'article 2 de la Constitution permettra de lever bien des obstacles administratifs et réglementaires à l'utilisation, l'enseignement et la diffusion des langues régionales », estiment les trois auteurs de la proposition de loi, l'ex-garde des Sceaux Marylise Lebranchu (Finistère), Victorin Lurel (Guadeloupe) et Françoise Olivier-Coupeau (Morbihan). Le PS et des députés de la majorité avaient déjà demandé la reconnaissance des langues régionales la semaine dernière, lors du débat sur la révision de la Constitution, préalable à la ratification du traité européen de Lisbonne. « Ce n'est pas l'objet de la révision constitutionnelle. Le gouvernement s'engage à avoir un débat devant le Parlement sur ce sujet », avait alors indiqué la garde des Sceaux Rachida Dati.

http://www.letelegramme.com/gratuit/generales/regions/morbihan/langues-regionales-une-proposition-de-loi-ps-20080125-2391457_1195595.php